

PROCES VERBAL
Conseil Municipal ----- 2026/05
Séance du mercredi 6 mai 2026 à 20H30

Date de convocation : le 29 avril 2026.

Présents ARSICAUD Pascal, JAUDEAU Véronique, BODET Jean-Baptiste, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, MARTY Christine, FOURRAGON Pierre-Henri, BOUIN Françoise, FOUCHET Boris, GROSLAUD Didier
Excusés AVRIL Alexandre
Pouvoir
Secrétaire de séance GAUTRIAUD Magali

Ouverture de la séance : 20 heures 30

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. *PLU : Mise en compatibilité : Approbation*
2. *Questions diverses*

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du **2 avril 2026** qui n'attire pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

1. PLU : Mise en compatibilité : Approbation

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de La Genétouze a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 26 juillet 2022.

Par délibération du 28 novembre 2024, le Conseil Municipal a prescrit une procédure de Déclaration de Projet valant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Genétouze prévue aux articles L.300-6 et L.153-54 du Code de l'urbanisme sous condition de reconnaissance de l'intérêt général du projet et en a défini les modalités de concertation.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de La Genétouze est engagée pour un objet :

- Faire évoluer les règlements écrits et graphiques du PLU, ainsi que créer une orientation d'aménagement et de programmation, dans le but de créer trois secteurs Npv encadrés par l'OAP afin de permettre l'implantation d'une partie de la future centrale photovoltaïque du circuit de Haute Saintonge.

Par délibération du 20 octobre 2025, le Conseil Municipal a dressé le bilan de la concertation.

Par arrêté municipal de monsieur le Maire du 19 décembre 2025, le dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de La Genétouze a été soumis à enquête publique

Après avoir analysé l'ensemble des remarques du public et des personnes publiques associées et au vu des éléments de réponse apportés par la commune de La Genétouze, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 24 mars 2026, émettant un avis favorable à la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de La Genétouze.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la déclaration de projet valant la mise en compatibilité du PLU.

2. Questions diverses

- **Les amis des tracteurs** : passage sur notre commune le dimanche 24 mai à 15h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance,
GAUTRIAUD Magali



Le Maire,
ARSICAUD Pascal,

